

COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—

Collégiale Saint-Just

Numéro 177 – Janvier 2025 – 1 euro



JUBILE

Cette année 2025 est une année jubilaire, et sera marquée par différentes démarches jubilaires, localement et naturellement à Rome. Mais qu'est-ce qu'un Jubilé? Nous remercions beaucoup M. l'abbé Meissonnier, notre ancien chapelain et actuel curé de notre paroisse à Rome, de nous autoriser à publier le verbatim d'une conférence donnée le 21 novembre dernier au Palais Farnèse.



Présentation du Jubilé au Palais Farnèse (Ambassade de France auprès de l'Italie) lors d'une réunion d'entrepreneurs franco-italiens, dans le cadre d'une table ronde sur les conséquences et les retombées du jubilé sur la ville et l'économie de Rome. Cet événement met en lumière l'importance de ce jubilé pour renforcer les liens économiques et culturels entre la France et l'Italie, tout en soulignant les impacts significatifs sur le développement urbain et touristique de Rome.

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Consul général,
Mesdames, Messieurs,

Le 24 décembre prochain, à l'issue de la messe de la nuit de Noël, le pape François ouvrira, pour la deuxième fois de son pontificat, la porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre. Par ce geste symbolique et toujours très impressionnant, le Saint-Père initiera ainsi un événement majeur dans la vie de l'Eglise et dans le quotidien de la Ville Éternelle : un Jubilé, une année Sainte.

Depuis plusieurs années, les structures ecclésiales, l'État italien, la commune de Rome, les professions hôtelières, les monuments eux-mêmes se préparent activement pour ce Jubilé, qui sera le 27^{ème} ordinaire de l'histoire de l'Eglise depuis 1300.

A partir de Noël ce ne sont pas moins de 32 à 40 millions de pèlerins qui sont attendus à Rome sur toute l'année 2025 (dont 6 millions de français).

A moi la charge de vous présenter, rapidement, les raisons d'un tel événement, son origine et son histoire, son but et son importance pour l'Eglise et les catholiques. Enfin je terminerai avec l'exemple de l'Archiconfrérie de la Trinité des Pèlerins et des convalescents, fondée par saint Philippe Néri pour l'accueil des pèlerins à Rome durant les Jubilés, Archiconfrérie dont je suis le primicier.

Qu'est-ce qu'un jubilé ?

Dans la tradition catholique, le Jubilé est un grand événement religieux qui n'a lieu que tous les 25 ans. C'est une année de grâce, de réconciliation, de renouvellement spirituel et de pardon des fautes. C'est aussi une année où l'Eglise invite les chrétiens à se convertir, à se tourner toujours plus vers le

Christ. C'est donc une année où les croyants sont engagés à plus de charité, de solidarité, mais aussi à plus d'espérance, de justice, et d'engagement au service de Dieu, dans la joie et dans la paix avec leurs frères. Pour cela les fidèles doivent accomplir des actions extérieures et intérieures. Nous y reviendrons.

Il y a les Jubilés ordinaires et les Jubilés extraordinaires. Les Ordinaires n'ont lieu que tous les 25 ans, comme celui de l'an 2000 ou celui qui va commencer à Noël. Mais il se peut que les papes convoquent aussi des jubilés extraordinaires, à l'occasion d'un événement d'une particulière importance. Cette habitude ne remonte qu'au XVI^e siècle et leur durée varie de quelques jours à une année. Les dernières Années Saintes extraordinaires convoquées sont celles de 1983, par le Pape Jean-Paul II pour le 1950^{ème} anniversaire de la Rédemption, de 1987 pour l'Année Mariale et enfin de 2016 par le Pape François à l'occasion du Jubilé de La Miséricorde.



Origine et histoire

On trouve l'origine du Jubilé dans l'Ancien Testament. En effet, la loi de Moïse avait fixé, pour le peuple hébreu, une année particulière, tous les 50 ans où l'on effaçait les peines et les dettes : « Vous déclarerez sainte cette cinquantième année et proclamerez l'affranchissement de tous les habitants du pays. Ce sera

pour vous un jubilé » Lit-on dans le livre du Lévitique, (Lév 25, 10-13). La trompette avec laquelle on annonçait cette année particulière était une corne de bélier, qui s'appelle en hébreu : « yôbel ».

Cette année jubilaire chez les hébreux s'ouvrait par des rites de purification, des sacrifices d'animaux, l'expulsion dans le désert du bouc émissaire et un jeûne rigoureux. Cette solennité est comme la figure de nos années saintes, de nos Jubilés, qui voient remettre aux pécheurs leurs fautes, les libèrent de l'esclavage de leurs passions et les aident à se réconcilier avec Dieu et le prochain.

Quant au premier Jubilé ordinaire de l'histoire de l'Eglise, il fut convoqué en 1300 par le Pape Boniface VIII, de la noble famille des Caetani. Il fut inspiré par le courant de spiritualité, de pardon, de fraternité qui se répandait alors dans toute la chrétienté, en opposition aux haines et aux violences qui prédominaient à cette époque. Le pape promit que les fidèles qui visiteraient la Basilique Saint-Pierre recevraient une "rémission très complète de leurs péchés". Par la suite on rajouta aussi les trois autres basiliques majeures (St Paul hors les murs, St Jean de Latran et Ste Marie Majeure).

L'énorme affluence des pèlerins à Rome, amena Boniface VIII à accorder l'indulgence plénière pendant toute l'année de 1300, et, à l'avenir, à renouveler ce Jubilé, tous les cent ans. Le pape Clément VI le ramena à 50 ans et Paul II à 25 ans. Parmi les pèlerins de ce premier Jubilé de 1300, nous pouvons citer : Dante (qui en parle dans le Chant du Paradis, de la "Divine Comédie"), ou encore Giotto.

En 1475, le pape Sixte IV convoqua, pour la première fois, un jubilé, 25 années après le dernier. Pour cette occasion, il voulut que Rome soit embellie avec des œuvres nouvelles et importantes, dont la Chapelle Sixtine et le Ponte Sixte sur le Tibre.

En 1500, Alexandre VI voulut que les Portes Saintes des quatre Basiliques majeures soient ouvertes en même temps, tout en se réservant l'ouverture de la Porte Sainte de Saint-Pierre. Le Jubilé de 1550 fut convoqué par Paul III (Farnese), mais ce fut Jules III qui en fit l'ouverture. L'afflux considérable des

pèlerins causa un grand nombre de problèmes d'aide et d'accueil, auxquels pourvut tout particulièrement Saint Philippe Néri en fondant l'Archiconfrérie de la Trinité des pèlerins.

En 1575, sous le Pontificat de Grégoire XIII, plus de 300.000 personnes de toute l'Europe vinrent à Rome.

Durant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les jubilés purent se tenir de façon normale, tous les 25 ans, avec un nombre grandissant de pèlerins. Ce qui obligea les autorités à améliorer et développer encore les capacités d'accueil, et multiplia les initiatives. En particulier la fondation d'hôpitaux tel celui de St-Michel à Ripa.

Au XIX^{ème} siècle, il n'y eut qu'un seul réel Jubilé. En effet, la situation difficile de l'Eglise au temps de Napoléon, ne permit pas à Pie VII de convoquer celui de 1800.



En revanche, plus d'un demi-million de personnes vinrent à Rome en 1825 et le pape Léon XII remplaça (pour ce jubilé) la visite habituelle des fidèles à Saint-Paul Hors-les-Murs, (qui avait été détruite par l'incendie de 1823), par la visite à la Basilique mineure de Sainte-Marie au Trastevere. Mais vingt-cinq ans plus tard, le déroulement de l'Année Sainte ne put pas avoir lieu à cause des événements survenus avec la République Romaine et l'exil temporaire de Pie

IX. Ce même Pontife put toutefois convoquer le Jubilé de 1875, mais privé des cérémonies d'ouverture et de fermeture de la Porte Sainte, et donc de toute solennité, à cause de l'occupation de Rome par les troupes de Victor Emmanuel II.

Il revint à Léon XIII de convoquer le vingt-deuxième Jubilé pour le début du XXème siècle ;

C'est au cours du Jubilé de 1950 que le pape Pie XII proclama le Dogme de l'Assomption de la Vierge Marie.

Enfin à l'an 2000, le plus grand Jubilé de l'histoire fut convoqué par le pape Jean-Paul II, pour célébrer les deux mille ans de la naissance du Christ. Plus de 30 millions de pèlerins convergèrent vers Rome pour cette Année Sainte, qui était la première entre la fin d'un millénaire et le début d'un autre. Ce jubilé se voulait être une grande prière de louange et d'action de grâce pour le don de l'Incarnation du Fils de Dieu et de la Rédemption qu'il a réalisée.

But et importance

Comme vous l'avez entendu à plusieurs reprises dans mon propos, Le Jubilé est appelé communément "Année Sainte", non seulement parce qu'il commence, se déroule et se conclut par des rites sacrés, mais aussi parce qu'il est destiné à promouvoir la sainteté de vie. Il a été institué pour encourager la foi et favoriser les œuvres de charité, tout en stimulant la communion fraternelle au sein de l'Eglise et dans la société.

Le pape François dans la Bulle *Spes non confundit* (qui proclame le Jubilé de 2025) le définit comme, je cite : « Le temps (...) au cours duquel la Porte Sainte sera à nouveau grande ouverte pour offrir l'expérience vivante de l'amour de Dieu ». Il rappelle en outre qu'aujourd'hui : « Oublieuse des drames du passé, l'humanité est soumise à une nouvelle et difficile épreuve qui voit nombre de populations opprimées par la brutalité de la violence ». Il appelle donc tous les chrétiens à se faire « pèlerins d'espérance ».

Le Jubilé de 2025 aura plusieurs objectifs :

1. **Pardon et Réconciliation** : Un des objectifs centraux du Jubilé est de favoriser la réconciliation avec Dieu et avec les autres. Et pour cela l'Église accorde des indulgences qui offrent aux croyants la possibilité de se libérer des conséquences du péché. Cela se fait par des pèlerinages, des prières et des actes de charité. Le premier des pèlerinages est, bien sûr, celui de Rome.
2. **Unité des Chrétiens** : Le Jubilé est aussi une occasion de renforcer l'unité entre les catholiques du monde entier, ainsi qu'entre les différentes confessions chrétiennes. L'œcuménisme, l'unité dans la diversité des traditions chrétiennes, est un thème important du Jubilé.
3. **Solidarité et Paix** : Dans un monde marqué par des conflits, des injustices et des crises économiques, le Jubilé invite à la solidarité entre les peuples et au respect de la dignité humaine, par des actions bien concrètes. C'est un appel à la paix et à la justice sociale, des valeurs essentielles du message chrétien. Message qui peut être favorisé par l'universalité de l'Église.
4. **Spiritualité et Conversion** : Le Jubilé est avant tout un moment de renouvellement spirituel. Il s'agit d'un appel à la conversion, à la prière et à la méditation. Les pèlerinages vers Rome, particulièrement la visite des 4 basiliques majeures et le passage des portes saintes sont au cœur de cet engagement spirituel.
5. **Célébration de l'Histoire de l'Église** : En 2025, ce Jubilé marquera aussi le 725^{ème} anniversaire du premier Jubilé institué par le pape Boniface VIII. Cette date souligne la longue tradition de cette pratique et donc son importance pour la vie de l'Église.

Le Jubilé de 2025 aura une dimension toute particulière, car il réunira certainement le plus grand nombre de pèlerins jamais venu pour un Jubilé.

En conclusion de cette présentation générale, j'aimerais évoquer très rapidement, avec vous, une institution vieille de presque 500 ans et intimement

liée au Jubilé. Celle de l'Archiconfrérie de la Très Sainte Trinité des Pèlerins et des Convalescents.

Cette institution fut fondée à la veille du Jubilé de 1550. Saint Philippe Néri qui avait réuni quelques disciples autour de lui, vivait et œuvrait dans le quartier où nous sommes (quartier du palais Farnèse). Il s'était rendu compte que les pèlerins parvenaient à Rome dans des conditions épouvantables. La majorité arrivait à pied, et beaucoup avaient été attaqués et rançonnés le long du chemin. Philippe Neri était conscient qu'il n'y avait aucune structure pour les accueillir, les loger ni même les nourrir. Les pèlerins dormaient le plus souvent dans les rues ou devant les églises. Ils devaient mendier leur nourriture, qu'ils finissaient souvent par voler. Aucune des conditions qui permettaient de faire un bon et fructueux pèlerinage n'était assurée.

Il se dévoua à accueillir, servir et nourrir les pèlerins. Ainsi était née l'Archiconfrérie de la Trinité des Pèlerins. D'abord très modeste, l'œuvre prit un développement considérable, grâce à l'engagement et à la personnalité de saint Philippe. Beaucoup le rejoignirent : des cardinaux, des princes, de hautes personnalités de la ville, mais aussi beaucoup d'hommes et de femmes qui voulaient suivre son exemple. Le pape Paul IV donna à l'Archiconfrérie la petite église St-Benoît, proche du palais Spada. Elle devint le siège de l'œuvre et St Philippe put commencer à construire son Hôpital pour l'accueil des pèlerins. L'église fut reconstruite et devint l'actuelle église de la Trinité des Pèlerins qui est à 200 m, à gauche du Palais Farnese.

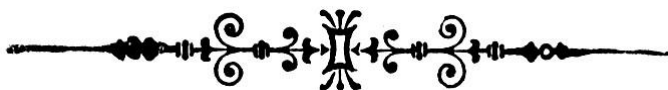
Lors du Jubilé de 1700, les confrères accueillirent plus de 300 000 pèlerins, 400 000 lors de celui de 1750. Les papes avaient pris l'habitude, durant la Semaine Sainte, de venir à la Trinité des Pèlerins pour accomplir le rituel d'accueil, c'est-à-dire le lavement des pieds et le service à table pour le dîner. Le dernier pape qui vint accomplir ce beau geste fut le bienheureux Pie IX, en 1870, quelques mois avant l'invasion de Rome par les Piémontais. A partir de cette date, l'État italien transforma l'hôpital en hospice pour vieillards, qui finalement fut détruit après la seconde guerre mondiale et remplacé par des logements.

Malgré tout cela, l'Archiconfrérie a subsisté jusqu'à aujourd'hui. Elle a, par la force des choses, un peu changé ses activités, ne pouvant plus accueillir matériellement les pèlerins. Mais elle mène toujours des actions caritatives auprès des plus démunis.

Pour ce jubilé de 2025, l'Archiconfrérie a tout de même voulu renouer avec son histoire et sa vocation d'origine. Elle proposera, en effet, dans son église, aux pèlerins qui le souhaiteront, l'antique cérémonie du lavement des pieds, ce rituel émouvant qui pourra symboliser pour le pèlerin venu à Rome, le début de sa démarche jubilaire.

Je vous remercie.

abbé Brice MEISSONNIER, fssp



CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

DECEMBRE 2024

Dimanche 1^{er} décembre

L'abbé Benoît de Giacconi, nouveau supérieur de district de la Fraternité Saint Pierre vient visiter notre communauté. Après avoir célébré la messe de dix heures, il est très heureux de retrouver ses anciens paroissiens sur le parvis de la collégiale.

Le même jour, certains sportifs ont la chance de croiser l'abbé Rabany entre Saint-Etienne et Lyon.

Samedi 7 décembre

C'est l'abbé Lion qui prêche cette année les deux rélections de l'Avent. Ce samedi ce sont quelques hommes qui profitent de cette journée spirituelle pour entrer dans ce temps si particulier d'attente, de pénitence et de joie.

Dimanche 8 Décembre

Pour célébrer dignement la fête de l'Immaculée Conception une messe solennelle avec ministres induits est célébrée à la collégiale saint Just. Les neuf

prêtres, diacres et sous-diacres propres au rite lyonnais portent pour la première fois un nouvel ornement confectionné spécialement par les ateliers *Romanitas*.

12 décembre

Pour la première fois, la maîtrise du collège François et Jacinthe de Fatima donne un concert de Noël. Pendant une heure, les chants spirituels se suivent à l'église saint Augustin de Lyon, pour un résultat très réussi.

Samedi 14 décembre

C'est maintenant au tour des dames de se préparer à Noël. Elles viennent nombreuses à la récollection prêchée par l'abbé Lion à la maison Padre Pio.

15 décembre

Les scouts et guides Saint-Louis se réunissent à Oullins, au collège Saint Thomas d'Aquin pour la traditionnelle veillée de Noël. Toutes les unités s'unissent, au fil des saynètes et des chants, pour évoquer la paix de Noël.

Du 16 au 20 décembre

Les deux évêques chargés par Rome de visiter la Fraternité Saint Pierre passent quelques jours à la maison Padre Pio, ils s'entretiennent avec chaque abbé et nous leur présentons les différents aspects de l'apostolat Lyonnais. Ils en profitent également pour visiter les apostolats de Saint-Etienne et Chalon-sur-Saône.

24 décembre

En cette veille de Noël, confessions et ménage de la collégiale sont au programme. A 23 heures la veillée de prière commence, alternant chants et chapelet. Enfin, à minuit la messe de Noël nous unit au mystère de la Nativité du Seigneur.

25 décembre

Trois messes marquent ce jour particulier. Après la messe de minuit, la messe de l'aurore est célébrée à 8h30 à la collégiale Saint Just et la messe du jour à 10h. Le soir, les vêpres de Noël sont chantées à 18h30.

abbé Donatien VIOT, fssp

ORDO LITURGIQUE

JANVIER 2025



Mercredi 1^{er} janvier : Octave de la Nativité, 1^{ère} classe, blanc

Jeudi 2 janvier : Saint Odilon, abbé, 3^{ème} classe, blanc

Vendredi 3 janvier : Sainte Geneviève, vierge, 3^{ème} classe, blanc

Samedi 4 janvier : de la Sainte Vierge le samedi, 4^{ème} classe, blanc

Dimanche 5 janvier

Fête du Saint Nom de Jésus, 2^{ème} classe, blanc

Lundi 6 janvier : Épiphanie de Notre Seigneur Jésus Christ, 1^{ère} classe, blanc

Mardi 7 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, blanc

Mercredi 8 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, blanc

Jeudi 9 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, blanc

Vendredi 10 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, blanc

Samedi 11 janvier : de la Sainte Vierge le samedi, 4^{ème} classe, blanc

Dimanche 12 janvier

**Solennité de l'Épiphanie de Notre Seigneur Jésus Christ, 1^{ère} classe,
blanc**

Lundi 13 janvier : Commémoration du Baptême de Notre Seigneur, 2^{ème} classe, blanc

Mardi 14 janvier : Saint Hilaire, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, blanc

Mercredi 15 janvier : Saint Paul Ermite, confesseur, 3^{ème} classe, blanc

Jeudi 16 janvier : Saint Marcel I^{er}, pape et martyr, 3^{ème} classe, rouge

Vendredi 17 janvier : Saint Antoine, abbé, 3^{ème} classe, blanc

Samedi 18 janvier : de la Sainte Vierge le samedi, 4^{ème} classe, blanc

Dimanche 19 janvier

2^{ème} dimanche après l'Épiphanie, 2^{ème} classe, vert

Lundi 20 janvier : Saint Fabien, pape et martyr et Saint Sébastien, martyr, 3^{ème} classe, rouge

Mardi 21 janvier : Sainte Agnès, vierge et martyre, 3^{ème} classe, rouge

Mercredi 22 janvier : Saint Vincent et Saint Anastase, martyrs, 3^{ème} classe, rouge

Jeudi 23 janvier : Saint Raymond de Pegnafort, confesseur, 3^{ème} classe, blanc

Vendredi 24 janvier : Saint Timothée, évêque et martyr, 3^{ème} classe, rouge

Samedi 25 janvier : Conversion de Saint Paul, 3^{ème} classe, blanc

Dimanche 26 janvier

3^{ème} dimanche après l'Épiphanie, 2^{ème} classe, vert

Lundi 27 janvier : Saint Jean Chrysostome, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, blanc

Mardi 28 janvier : Bienheureux Grégoire X, pape et confesseur, 3^{ème} classe, blanc

Mercredi 29 janvier : Saint François de Sales, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, blanc

Jeudi 30 janvier : Sainte Martine, vierge et martyre, 3^{ème} classe, rouge

Vendredi 31 janvier : Saint Jean Bosco, confesseur, 3^{ème} classe, blanc

Samedi 1^{er} février : Saint Ignace, évêque et martyr, 3^{ème} classe, rouge

Dimanche 2 février

Purification de la Sainte Vierge, 2^{ème} classe, blanc

QU'EST-CE QUI FAIT QU'UNE ACTION EST BONNE OU MAUVAISE ?

Nous nous retrouvons avec Adam et Ève au pied de l'arbre de la connaissance du bien et du mal.

Nous nous posons la question « qu'est-ce que le bien et le mal dans notre action ? ».

Qu'est-ce que la moralité ? il y a 2 étymologies :

- *mores* : La coutume, les mœurs, les usages : *Si vous ne vous faites pas circoncire selon l'usage (secundum morem) de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés Ac 1, 15.* On parle par exemples des « mœurs » d'un pays pour désigner les coutumes de ses habitants.
- *mores* : La capacité d'une action humaine à être bonne ou mauvaise, c'est-à-dire digne de louanges ou de réprobation.

Il y a 2 erreurs quand on se demande « qu'est-ce qui est bien et qu'est-ce qui est mal ? » :

- On entend aujourd'hui : « s'ils s'aiment, ils peuvent faire ce qu'ils veulent ». Donc dans ce schéma, c'est l'intention qui compte, et qui donne la bonté ou la malice de l'action.
Mais on dit également que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Alors est-ce que ça suffit ? Dans cette erreur, **l'intérieur** règle le bien et le mal, indépendamment de l'action effectuée.
- On reproche à la morale catholique d'être rigide, de ne pas s'adapter, on lui demande de changer, de faire qu'une chose mauvaise devienne bonne : en fait derrière cette conception de la bonté et de la malice il y a l'idée que c'est une **loi extérieure** qui décrète : « ça c'est bien, ça c'est mal ». Dès lors la bonté ou la malice peuvent changer même si ce qui est fait ne change pas (la peine de mort devient mauvaise et l'avortement devient bon), les mœurs sont changées par la loi, l'état d'esprit...

Définition :

La moralité, ce qui est bien ou mal c'est la conformité d'une action humaine à une règle. La moralité se mesure (c'est bien ou mal, plus ou moins bon, plus ou moins mauvais).

La moralité concerne **uniquement les humains**, elle vient de ce qui est humain, de la raison qui choisit. C'est une relation entre la liberté de l'homme et le bien authentique (Jean-Paul II).

Le bien est une valeur (comme l'euro est la valeur de la monnaie, qui permet de mesurer la monnaie, ou la seconde est une valeur du temps, qui permet de mesurer le temps...). Quand les CM2 me demandent en cours d'histoire : est-ce que c'est une bonne ou une mauvaise personne ? Ils attendent de ma part un jugement de valeur, que je leur indique une valeur, que je mesure l'action humaine d'un personnage historique.

I) Critère bien et mal

1- Avoir de l'être :

Qu'est-ce que le bien en général ? C'est ce qui existe.

Le fait d'exister est un bien, c'est une création.

Une action qui est bonne, c'est une action qui a une **plénitude d'être**, une action qui est la meilleure qu'elle puisse être.

Une action mauvaise est une action où il manque quelque chose pour qu'elle soit complète : il manque une circonstance, une mesure (le défaut ou l'excès), ou elle est totalement inexistante (s'abstenir d'agir).

Le but de la morale c'est la plénitude d'être, c'est un mouvement (la nature) qui va au bout de la personne : cf. image et ressemblance dans la Genèse : Dieu nous crée à son *image* (c'est fixe, c'est notre âme avec ses capacités spirituelles), et à sa *ressemblance* (c'est dynamique, notre vie morale, quotidienne, par nos actes, qui nous font ressembler plus ou moins à Dieu).

2- Concrètement, qu'est-ce que le bien moral ? une addition :

Il y a 3 choses qui font qu'un **acte est bon** :

- 1) L'action de l'homme tient sa bonté ou sa malice de son **objet** (ce sur quoi on va exercer l'action).

Ex : Arsène Lupin prend quelque chose qui n'est pas à lui à autrui, c'est un mal.

- 2) L'action de l'homme est bonne ou mauvaise selon les **circonstances** requises qui l'entourent.

Ex : aller à la messe est une bonne chose, mais au moment où on a son devoir à faire ce n'est pas bon.

- 3) L'action de l'homme est bonne ou mauvaise selon la **fin** (l'intention).

Ex : l'homme politique en campagne fait une aumône à un pauvre c'est bien, mais c'est pour se faire remarquer par tous, c'est un mal.

Pour qu'une **action soit bonne**, il faut **que les 3 soient réunies**.

Alors que le mal c'est juste en enlever une, c'est pour cela qu'**il est plus facile de faire le mal que le bien...**

Si une des trois bontés manque, l'action est mauvaise.

Action bonne (plénitude d'être) =
objet bon + circonstances requises + fin bonne

Ceci est à apprendre par cœur et à appliquer, sinon combien de chrétiens vivent extérieurement leur foi, en se contentant d'une observance irréfléchie des commandements.

Les questions du type : *Est-ce que ça c'est un péché si je le fais ?* sont des questions auxquelles on peut difficilement répondre, en effet, ça dépend, et ça dépend des 3 conditions énoncées : objet bon + circonstances requises + fin bonne.

3- Y a-t-il des actes indifférents ?

La bonté d'un acte dépend du fait que **l'objet convient ou non à la raison**. Ex : Donner à un pauvre est un acte bon, voler est un acte mauvais. **C'est toujours la raison qui dicte la bonté**. D'où la question de prudence qu'on peut se poser avant d'entreprendre quelque chose : *est-ce que c'est raisonnable ?* c'est une autre façon de se demander si c'est bon ou pas.

Mais il arrive que l'objet d'un acte n'inclut rien qui relève de l'ordre de la raison. Ex : ramasser un brin de paille, aller à la campagne, etc. Cet acte est indifférent vis-à-vis de la raison humaine : il n'est ni bon ni mauvais.

L'acte peut être indifférent selon son espèce, mais pris individuellement il est bon ou mauvais. A partir du moment où l'acte implique le conseil, il est bon ou mauvais, car il implique la raison. Ex : se nourrir ou se reposer peut être un acte bon ou mauvais pour celui qui a choisi de le faire. Seul l'acte qui n'implique pas le conseil est indifférent, **ce n'est dans ce cas pas un acte moral et humain**. Ex : se frotter la barbe, remuer la main ou le pied.

4- Les circonstances :

Les circonstances peuvent rendre un acte bon ou mauvais dans la mesure où elles deviennent une des conditions principales de l'objet de l'acte.

Quand les circonstances sont tellement proches de l'acte qu'elles vont entrer dans l'objet de l'action. Ex : prendre le bien d'autrui est un vol (le vol est contraire à la raison), prendre le bien d'autrui dans un lieu saint est un sacrilège (le sacrilège est contraire à la raison). Ici, le lieu (=la circonstance), vient changer l'acte qui du statut de *vol* devient *sacrilège*.

Une circonstance qui augmente la bonté ou la malice ne rend pas l'acte bon ou mauvais. Ex : voler est un acte mauvais, même si c'est en petite quantité (l'acte sera moins grave, mais mauvais quand même).

II) Pour comprendre la relation entre bien/mal et loi, : qu'est-ce que la loi ?

Danger de penser comme on vit, et non de vivre comme on pense.

Les gens disent c'est bien ou c'est mal en se fondant sur leur expérience.

La pensée doit diriger notre action, et pas l'inverse.

La règle de notre action qui dit
« c'est bien, conforme, ou c'est mal, pas conforme »
c'est la **raison**.

La **loi** c'est l'explicitation de ce que Dieu a déjà créé.

L'homme par sa raison la découvre, par sa prudence il l'applique, en vit.
Ainsi le petit homme découvre ses inclinations naturelles, découvre qu'elles ont besoin d'être raisonnées), ce faisant, il découvre la loi qui permet d'ordonner en lui ces inclinations.

L'homme découvre la loi et l'intériorise.

On obéit à une personne pas à une chose, la loi explicite ce que Dieu a déjà créé, on obéit à Dieu donc.

III) La conséquence de la moralité : le mérite et le démérite

1- Le péché :

Le péché c'est quand on obtient pas la fin voulue : l'ordre qui unit l'acte à la fin n'est pas respecté (St Thomas).

Péché dans la nature : disfonctionnement entre l'acte et la fin.

Pour les actes moraux, l'acte n'est pas en conformité avec la vie humaine.

2- Le mérite :

L'acte humain, du fait qu'il est bon ou mauvais, a raison de **louange** ou de **culpabilité** selon qu'il est au pouvoir de la volonté. Parce qu'il est volontaire, l'acte peut être imputé à l'agent.

L'acte humain, du fait qu'il est bon ou mauvais, a raison de **mérite** ou de **démérite** selon la rétribution de justice envers autrui.

L'acte humain, du fait qu'il est bon ou mauvais, a raison de **mérite ou de démérite devant Dieu**. On lèse ou on favorise Dieu dans la mesure où il est la fin ultime (personne) et dans la mesure où il est celui qui gouverne l'univers (société).

Conséquence :

- 1) Nous sommes responsables de chaque acte, et donc devons assumer les conséquences.
- 2) Vivons dans le réel (prudence vis-à-vis du virtuel).
- 3) Rappelons l'importance de bien s'entourer : *les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs* (1Co 15, 33).

En résumé, il faut bien comprendre : la moralité ne flotte pas en l'air, c'est l'acte concret qui est moral, aux trois conditions (objet, circonstances, fin). Donc à la question : « est-ce que si je fais ça c'est un péché ? », on doit répondre, ça dépend des 3 critères.

Et donc la moralité ne sort pas du chapeau, ce n'est pas une loi arbitraire et capricieuse, c'est intérieur à l'homme, réglé par la raison, et Dieu révèle par sa loi ce que nous sommes et donc comment agir humainement et chrétiennement.

Bonne route aux commandes de votre être, vers votre Béatitude, avec le secours de la grâce !

abbé Hubert LION, fssp



LA NATIVITE AVEC SAINT FRANÇOIS ET SAINT LAURENT DU CARAVAGE (1609)

Au terme de l'octave de Noël, c'est une bonne chose de s'attarder sur une œuvre bouleversante, parmi les innombrables nativités de l'histoire de la peinture, au Moyen Âge ou à l'époque moderne, qui donne à voir une version simple, austère et touchante de la crèche de Bethléem.

Il s'agit d'une œuvre de peinture qui a connu un destin romanesque et finalement tragique puisqu'à Palerme en 1969, elle a disparu de l'oratoire de San Lorenzo où elle était conservée, sans doute volée par la mafia sicilienne, la très puissante Cosa Nostra, et jamais retrouvée depuis 50 ans. On sait d'ailleurs, par des repentis qui ont parlé, que cette peinture ornait la salle où se réunissaient les hauts dignitaires de la mafia sicilienne dans les années 70...

Rappelons que Caravage, qui va mourir à 38 ans, fut chassé et condamné à l'exil de Rome, où il avait sans doute commis un meurtre, et que ses dernières années maltaises et siciliennes correspondent très probablement à une prise de conscience et à un remords qui s'exprime dans l'ambiance pénitentielle et humble de ces dernières œuvres.

Il compose un tableau autour de plusieurs personnages, avec au centre la Vierge qui contemple l'Enfant Jésus, allongé devant elle sur de la paille recouverte d'un linge blanc. Au-dessus d'eux, un ange volant porte une bannière avec l'inscription « Gloria in Excelsis Deo » sur un phylactère, qui est la manière traditionnelle de représenter sur l'image la parole angélique ; l'ange établit avec ses mains un lien direct entre le ciel et la terre, dont le Christ est le trait d'union, le lien qui s'établit grâce à Marie, le passage, ou plus exactement l'ouverture des portes du paradis.

Le fond est noir, et il n'y a quasiment aucun décor. Un jeune homme blond est assis au premier plan, la tête tournée vers la droite comme s'il conversait avec un vieil homme pensif et absorbé dans ses méditations, qui est la figure de saint Joseph, le père nourricier du Christ. Les deux autres personnages qui encadrent la Vierge et son Enfant sont saint François à droite, qui porte l'habit de son

ordre, et saint Laurent à gauche revêtu de la dalmatique qui rappelle son appartenance à l'ordre des diacres, avec en arrière-plan un bœuf.

Comme dans une autre œuvre sicilienne du Caravage, datant de la fin de sa vie, puisqu'il est mort en 1610, l'adoration des bergers de Messine, la Vierge est représentée au sol, dans un signe radical d'humilité.

C'est dans le contexte d'une fin de vie marquée par les épreuves et par l'exil, que Caravage nous livre une œuvre sublime, et aujourd'hui disparue, avec cette nativité que l'artiste met en scène dans une simplicité impressionnante, traduisant l'émerveillement devant l'Enfant Dieu qui vient sauver tous les pécheurs.

abbé Jean-Cyrille SOW, fssp



LA TRISTESSE

Introduction

Le temps de l'Avent et celui de Noël sont parcourus par le thème de la joie. Saint Paul nous y encourage en annonçant que le Seigneur est proche, les anges nous y invitent parce qu'un Sauveur nous est donné. Pour mieux cerner les contours de la joie spirituelle, un bon moyen est de décrire son vice opposé : la tristesse spirituelle.

1- Distinguer deux tristesses

a) La tristesse selon Dieu

Au commencement, la tristesse n'existait pas dans la mesure où l'homme vivait parfaitement de l'amitié de Dieu. La tristesse a commencé à exister dès lors que l'homme a eu quelque chose à regretter : son péché. La tristesse est donc apparue après le péché originel.

La tristesse selon Dieu, qui appartient aux « passions naturelles irréprochables ». Ces passions sont intégrées à la nature de l'homme suite au péché originel (ainsi, elles témoignent de la déchéance de la nature humaine) mais ne sont pas mauvaises. Par cette tristesse, nous pleurons nos péchés, notre éloignement de Dieu, etc. Cette tristesse procède de la charité, elle est bien ordonnée, et donc bonne.

b) Une maladie de l'âme

Autre est la tristesse qui est une affliction de la perte des biens sensibles, de l'absence de la satisfaction de nos désirs égoïstes, ou encore du désagrément que nous cause parfois le prochain. Cette tristesse là est désordonnée, elle est une véritable maladie de l'âme, puisqu'elle détourne la tristesse de sa vraie finalité : pleurer nos péchés. Au lieu que notre préoccupation soit Dieu lui-même, notre regard s'abaisse sur nous-mêmes, et s'afflige. Saint Jean Chrysostome enseigne ainsi (Consolations à Stagyre, III, 13) :

« Ce n'est point l'adversité mais le péché seul qui doit provoquer la tristesse. Mais l'homme pervertit cet ordre et confond les temps : il multiplie ses péchés et n'en conçoit aucune douleur, et dès qu'il reçoit n'importe quel désagrément il se décourage. »

Le désordre est donc le suivant : ne plus s'affliger de l'état de déchéance, et du péché, mais être triste à propos d'un état, ou de choses qui ne le méritent pas. Examinons plus précisément les causes de la tristesse.

2- Les causes et les formes de la tristesse

a) La frustration d'un désir, la déception d'un espoir

« L'homme qui en est arrivé à détester le monde a échappé à la tristesse. Mais celui qui est attaché à quoi que ce soit de visible n'est pas encore délivré de la tristesse. Car comment ne pas s'attrister si l'on est privé de ce qu'on aime ? » (Saint Jean Climaque, L'échelle du paradis, II, 11). C'est donc en entretenant des désirs trop mondains, au lieu du désir d'aimer davantage le Christ, que nous sommes disposés à la mauvaise tristesse.

b) La colère

« La colère est un désir de vengeance, et la vengeance non satisfaite produit la tristesse » (Evagre le Pontique). Là encore, nous voyons que c'est un regard trop prononcé sur nous-même et nos droits qui est une racine de la tristesse. Dans presque tous les cas, cette passion révèle un attachement à soi-même et se trouve liée à la vanité et à l'orgueil, comme d'ailleurs la colère qu'elle suit. Il existe une autre forme de tristesse qui mérite d'être traitée à part et pour elle-même.

3- L'acédie, ou paresse spirituelle

a) Nature de l'acédie

On l'appelle aussi la tristesse du bien divin. Le bonheur éternel est soudainement jugé hors de notre portée. Nous connaissons des difficultés, sommes assaillis par des tentations, et alors au lieu d'espérer dans le secours de Dieu nous regardons nos misérables forces, qui nous paraissent nécessairement insuffisantes, et donc nous découragent. Dès lors, le combat spirituel nous

paraît vain. Au lieu de lutter joyeusement bien que faiblement, au lieu d'accomplir fidèlement ces petits sacrifices « qui donnent tant de paix à l'âme » selon les mots de sainte Thérèse, nous mettons notre bonheur dans la satisfaction de petits désirs qui nous déçoivent, ou dans le plaisir de ne rien faire. D'après Garrigou-Lagrange, c'est « *un certain dégoût pour les choses spirituelles, dégoût qui porte à les faire négligemment, à les abréger ou à les omettre sous de vains prétextes. C'est le principe de la tiédeur.* »

b) Distinguer l'acédie de l'aridité

Il est important de distinguer deux états bien différents qui ont un symptôme en commun : la difficulté à faire le bien. Il se retrouve en effet chez celui qui est atteint de paresse spirituelle, de même que dans celui qui est touché par ce que l'on appelle une purification passive (une épreuve envoyée par Dieu, l'aridité, la sécheresse spirituelle, afin de nous faire progresser vers un amour de Dieu plus désintéressé). Si nous gardons ordinairement la pensée de Dieu, si nous craignons toujours de l'offenser, si notre consolation n'est pas dans les choses de la terre, alors l'aridité vient de Dieu. Sinon, elle provient du relâchement et de la tiédeur.

c) Cause de l'acédie

Elle survient généralement petit à petit, elle est l'issue d'une descente sur pente douce. Doucement nous avons négligé tel sacrifice que nous avons pris l'habitude de faire, doucement nous nous sommes installés dans une routine plus commode ou la croix de Jésus-Christ avait de moins en moins de place, jusqu'à ce qu'elle nous dégoûte. Doucement nous avons abaissé notre regard sur nous-mêmes. Les biens spirituels, que nous ne voyons plus qu'à peine, du coin de l'œil, ne nous inspirent plus confiance, ne nous attirent plus.

d) Remède

Suivons alors le conseil de sainte Thérèse d'Avila : « *Un secours puissant nous sera de tenir très haut nos pensées, afin que nous nous efforcions d'élever aussi nos œuvres.* » (Chemin de la Perfection, ch.III) Notre regard est devenu égoïste : il doit se recentrer sur Dieu pour se laisser attirer à lui. Voilà ce qui pourra nous remettre d'aplomb : lire un livre spirituel que nous aimons, un passage de la

Sainte Ecriture que nous affectionnons, discuter avec une personne qui nous édifie, et surtout prier, renouer avec Dieu en profondeur.

Conclusion

L'amour de Dieu produit la joie, l'amour de soi désordonné, l'égoïsme produit la tristesse. Ainsi que le dit saint Augustin dans La Cité de Dieu (XIV, 28) : « *Deux amours ont bâti deux Cités : celle de la terre par l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, celle du ciel par l'Amour de Dieu jusqu'au mépris de soi* ». Puisse au pied du Sauveur aimable, du Verbe secourable, du Dieu fait homme l'amour qui produira en nous la joie, et nous préservera de la tristesse spirituelle.

Abbé Ambroise GIRARD-BON, fssp



SAINT-JUST DE 1789 A 1799

UNE PAROISSE LYONNAISE A L'ÉPREUVE DE LA RÉVOLUTION

PREMIÈRE PARTIE

Le 12 octobre 1925, le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, publiait une ordonnance¹ afin que fussent recherchés les écrits « des soixante-treize serviteurs de Dieu exécutés ou fusillés dans le diocèse de Lyon en 1793 et 1794, en haine de la foi ». Parmi eux se trouvent quatre ecclésiastiques liés à la collégiale Saint-Just : Thomas Merle de Castillon, chanoine et vicaire général du diocèse, Claude Dumas, prêtre perpétuel, Michel Betron, chanoine, Jean-Martin de Saint-Aubin, chanoine. Plus récemment, en 2023, le dicastère pour la cause des saints a autorisé l'archevêque de Lyon, M^{gr} de Germay, à ouvrir une nouvelle procédure de reconnaissance du martyr. Plus généralement, de nombreux membres du clergé ont été persécutés, bien plus pour ce qu'ils étaient que pour ce qu'ils faisaient.

Nous savons que l'église Saint-Just, forte d'une légitimité historique fondée sur le souvenir de l'évêque éponyme et du séjour de papes et de rois dans son cloître, occupait depuis des siècles une place éminente dans la ville et la vie religieuse de Lyon². Voici la présentation qu'en faisait *L'Almanach de Lyon pour 1790* en la qualifiant de « première collégiale et paroisse ».

¹ *Semaine religieuse de Lyon*, 1925/2, p. 308-312

² Voir notre étude *Regards sur la vie à Saint-Just aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après les registres paroissiaux*.

COLLÉGIALI SAINT JUST,	
PREMIERE COLLÉGIALE ET PAR SAINT JUST étoit dans son origine un Oratoire SS. Machabées. Le Corps de St. Just, mort en quelques Lyonnais rapportèrent à Lyon, y fut déposé. Archevêque, y fit bâtir dans le lieu suivant une Eglise, qui fut dédiée à St. Just. Elle fut détruite et les Calvinistes, & rebâtie en 1662 dans l'enceinte de Le Chapitre est composé de deux Dignités & de 18 C Celui qui possède la premiere Dignité, nommé Obéancier, est l'Orateur-né du Clergé de Lyon, & qualité, il porte la parole à l'entrée des Rois, de de leurs Légats.	
DIGNITÉS, CHANOINES ET BARONS DE MESSIRES	
1761.	Antoine-Bartholémé Lacroix de Laval, D Théologie, de la Maison & Société r Navarre, GRAND-OBÉANCIER.
1757.	Jean-Martin de St. Aulbin, Prévôt.
1771.	Claude Valous.
1745.	Joseph Duon.
1762.	César de Mont-d'or, Lic. de Sorb. Prieur de Ch
1754.	Jean Claude Bourlier de Comelle, Docteur de la Maison & Société Royale de Navarre, de l'Évêché de Mâcon, Chan. d'honneur Cathéd. de Mâcon.
1770.	J. B. Elif. Rome, Docteur en Théol.
1769.	Vital Valous de Tourrieu, Bachel. de Sorbonne à côté de l'Eglise.
1775.	Thomas Merle de Cahillon, Licencié en Théol. de Paris, de la Maison & Soc. Royale de Vicaire général.
1777.	Franc. Jos. Marie-Reine Deschamps de la Ma Doct. en Théologie, Chan. d'honneur des Fourvières & St. Paul.
1779.	Pierre-François Grand, Bachelier de Sorbonne Receveur du Chapitre, rue des Farges.
1782.	Michel Beuron.
1781.	Jacques-François Deschamps de Bifferet.
1783.	Joseph-Jean Terrafon, Docteur de la Maison de Sorbonne.

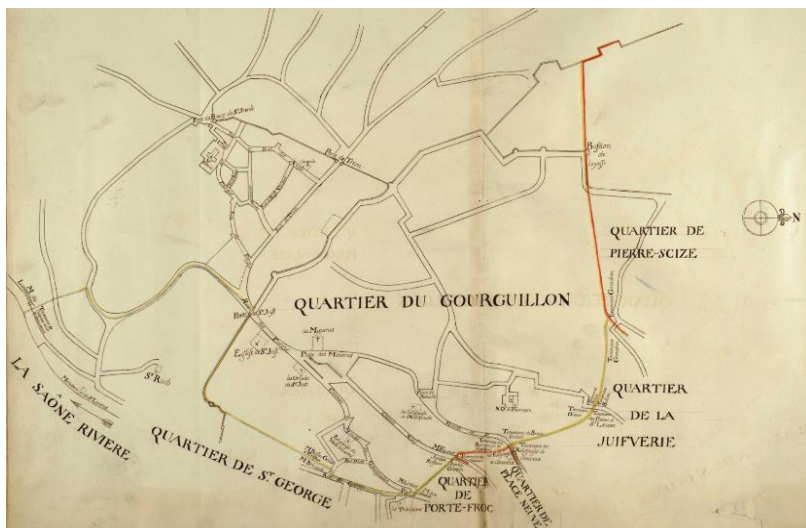
Collégiales.	
1785.	Jean-Philibert de la Chapelle, Doct. en Th Faculté de Paris, & Syndic du Clergé de ce
1786.	Pierre de Caffelas.
1789.	Bernard Antoine Desjussieu.
1789.	Jean-Baptiste-Charles Demurard de Franchel Chanoine honoraire, François-Sébastien de la Platière, licencié en Dro général de Luçon. Avocats & Conseils du Chapitre, M. Durand, Avocat, ancien Echevin, rue de Flam M. Dacier, Avocat, rue St. Jean. Procureur du Chapitre, M. Pascal, place & hôtel du Gouvernement. Secrétaire & Cellierier du Chapitre, M. Jean Freydières, Notaire Royal, Commisnaire Seigneuriaux, chargé de la recette des ferrals & des au Chapitre de St. Just, place de la Croix Dero Bâtonnier, le St. Voron, maison du Chapitre. CURE de St. Just, M. David Bortin, Bachelier de l'Université de Caen. Vicaire, M. Charpin, Chanoine de Fourvières.
JUSTICE DU GLAIVE DU CHAPITRE DE S. J	
LE Chapitre a une Jurisdiction appelée Justice du Elle s'étend sur tous ceux qui composent l'Eglise Juge, M. Antoine-Balth. Lacroix, Chanoine, grand-Ob Lieutenant, M. Demond'or, Chanoine. Promoteur, M. Jean-Claude Bourlier de Comelle, Ch Greffier, M. Freydières. Appointeur, le St. Voron, maison du Chapitre.	
BARONNIE DE SAINT JUST.	
Le Chapitre de St. Just a aussi une Justice féodale, moyenne & basse, qui renferme la paroisse de St. Just de St. Irénée, le mandement & territoire de Four elle s'étend encore sur les Paroisses circonvoisines.	
OFFICIERS.	
Juge général de la Baronnie, & de toutes les Terres du Ch M. Durand, Avocat, ancien Echevin, rue de Flandre Notaire de la Baronnie, M. Jean Freydières. Procureur fiscal général, M. Pascal, place & hôtel du Gouvernement.	

Saint Just.	
Greffier en chef,	
M. Freydières, Notaire Royal & Commissaire à St. Just. M. Freydières-Commis, M. Poncet, place Neuve. Greffier-Inspecteur, M. Lauras, Archidiocèse, quai de R de la place du Concert. Commissaires, Le sieur Voron, rue des Farges. de Police, Le sieur Perrin, rue de Trion. Echiquier, le sieur Jacquet, rue du Palais-grille Le sieur Doriel, rue St. Jean. Huissiers, Le sieur Neyraud, rue de Trion.	
TERRES dépendantes du Chapitre de St.	
Baronnie de Brignais, Voullès, Beaunant & dépe Lieutenant de Juge, M. Delabat, Notaire Royal à Brignais. M. Gayet, en concurrence & survenance. Procureur fiscal, M. Antoine Rambaud, Notaire Royal à Morvan Substitut du Procureur fiscal, M. Chabannes, Notaire Royal à Brignais, Commis Droits Seigneuriaux. Greffier, M. Savoye, Notaire Royal à Brignais.	
Baronnie de Grézieu-la-Varenne, S ^{ts} Conforce & Lieutenant de Juge, M. Paquier, Notaire à Vaugneray. Procureur fiscal, M. Mathéyon, à St. George. Subst. du Proc. fsc. M. Julien, Notaire Royal à Gré Greffier, M. Chappuy, Notaire à Vaugneray.	
Baronnie de Valfonne, S. Clément, S. Apollinaire & Lieutenant de Juge, M. Simonnet, not. à Tarare. Procureur fiscal, M. Ducolle, Notaire à Valfonne. Greffier, M. Thioleyron, Notaire Royal à St. C M. Dumas, à Valfonne.	

Dix ans plus tard, le clergé était à la fois considérablement réduit, dispersé et fortement renouvelé, les pouvoirs abolis et les possessions aliénées. Il ne restait rien à la collégiale de sa splendeur passée et le retour à la vie religieuse était difficile, le quartier portait la marque des épreuves physique et matérielles, morales et spirituelles subies au cours de cette décennie.

Il est donc intéressant de chercher pourquoi et comment de tels bouleversements ont pu survenir. Nous invitons ainsi le lecteur à parcourir avec nous cette époque compliquée, riche d'initiatives et d'événements, pleine de danger, de trouble, de confusion et de violence, « époque tourmentée et sanglante » selon le mot de M^{sr} Couillié. Il s'agira pour nous de chercher quelle a été, dans le déroulement des événements qui jalonnent la période révolutionnaire, la part respective des événements proprement locaux d'une part et celle de ceux qui concernent Lyon dans son ensemble et des événements de portée nationale d'autre part, mais aussi comment ils interagissent, se correspondent ou diffèrent, en ayant à l'esprit que Saint-Just a ses particularités

à l'écart de l'espace central, entre Bellecour et le bas de la Croix-Rousse, de la vie publique lyonnaise, et que, dans les conditions de l'époque, il fallait quelques jours pour que les nouvelles circulent entre Paris et Lyon. La question est aussi de savoir si, de ces événements, les hommes ont été acteurs, témoins ou victimes, s'ils ont ou non pris parti, s'ils ont ou non varié dans leurs engagements. Pour cela, le recours aux archives sera essentiel, mais nous avons bien conscience que tout n'a pas été archivé ni conservé et qu'il faut laisser certaines questions en suspens³.



Depuis le milieu du XVIII^e siècle, selon ce plan de 1746, la ville de Lyon était divisée en quartiers formant le cadre de la milice des pennonages. Pendant la Révolution, ces quartiers sont devenus autant de sections. Saint-Just relevait donc du quartier – ou de la section – du Gourguillon⁴.

³ Pour éviter la multiplication des notes infrapaginales, nous les réserverons principalement à la mention des sources, ainsi qu'à quelques précisions de détail. Les références proprement bibliographiques figurent à la fin.

⁴ AML EE/11

Avant 1789 : une situation difficile

Le prestige et la puissance de Saint-Just ne doivent pas masquer les **tensions** et les difficultés qui se présentent dès le milieu du XVIII^e siècle. À cette époque en effet, il a fallu réduire le nombre des chanoines en raison de la difficulté d'assurer à tous un revenu suffisant. Les relations entre les chanoines et les autres prêtres ne sont pas faciles, comme en témoigne l'instance introduite en 1779-1782 contre les chanoines par les perpétuels se plaignant de l'augmentation de leurs charges, car ceux-ci reprochent à ceux-là de n'être pas toujours assidus dans leurs fonctions liturgiques. Les perpétuels portent l'affaire devant l'archevêque de Lyon, mais, s'estimant insatisfaits de l'ordonnance prise par le prélat, interjettent appel comme d'abus, toutefois le Parlement de Paris leur donne tort⁵.

À ces tensions internes s'ajoutent les difficultés qui, en raison de la **mauvaise conjoncture économique** depuis la fin des années 1770, affectent un quartier, comme d'autres dans Lyon, où le travail de la soie occupe une part importante de la population. La crise est due à la difficulté des approvisionnements en soie grège, aux évolutions de la mode, à la concurrence étrangère, et multiplie les ouvriers sans travail. En août 1786, survient l'émeute des deux sous, par laquelle les ouvriers réclament l'application d'un tarif des prix de façon en allant jusqu'à la grève, alors que les marchands tiennent à la liberté des prix. Une dure répression s'ensuit. Les difficultés persistent. C'est pourquoi, à la fin de l'année 1787, une liste de souscription en faveur des ouvriers sans travail est ouverte et la paroisse met en place un bureau de charité.

Du fait de sa situation aux limites de la ville, la paroisse Saint-Just est directement concernée par la question des **octrois**, qui fournissent sa principale ressource financière à une municipalité fortement endettée, mais, en renchérissant le prix des marchandises venant de l'extérieur, accroissent encore les difficultés des milieux populaires, alors que les plus influents en sont exemptés. C'est ainsi qu'à partir du 1^{er} juillet 1789, des émeutes éclatent, les bureaux d'octroi établis aux différentes portes de la ville, dont celle de Saint-

⁵ *Gazette des tribunaux*, t. 13, n° 26, Paris, 1782, p. 405-407

Just, sont détruites. Remarquons au passage qu'ils sont antérieurs aux événements parisiens et indépendant de ceux-ci. Voici un écho pour le moins réprobateur⁶ :

Jeudi [2 juillet] – Les séditeux se sont portés en force à la porte de Saint-Just, et ont forcé lesdites portes, pillé et dévasté les bureaux et renversé les barrières, et ont aussi attaqué et fait autant à la porte de Saint-Georges et se sont aussi emparé des postes de la Croix-Rousse, de manière que, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, ils ont fait entrer une immensité de vin, sans payer aucun droit, ainsi que des bœufs et autres marchandises de contrebande au fur et à mesure qu'ils s'étaient emparés du poste ; on a établi, sur les places et carrefours, des tonneaux où l'on vendait le vin en criant : Vin du Tiers État à quatre sols la bouteille ! Les rues de la ville étaient remplies de charrettes et carrioles à bras, chargées de vin. On prétend qu'on a fait entrer sans payer plus de dix mille asnées⁷, et l'on compte que les marchandises et denrées entrées gratis font une perte, soit à la ferme, soit à la ville, soit aux hôpitaux, de plus d'un million.

Des débordements, des violences surviennent, provoquant en retour une sévère répression de la part des autorités qui recourent à un régiment suisse et à une garde bourgeoise de volontaires, que leurs adversaires qualifient avec mépris de *muscadins*.

La persistance des difficultés économiques explique la création en octobre 1789 d'une **Société philanthropique ou de bienfaisance chrétienne**, bien représentée dans le quartier⁸ Le 16 novembre 1789, les actes capitulaires de la ville contiennent cette mention :

⁶ Armand Brette : *Journal de l'émotion de Lyon (29 juin -5 juillet 1789)*, d'après un dossier conservé aux Archives nationales, in *La Révolution française*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. 33, juillet-déc. 1897, p. 556 - 564

⁷ L'année est la charge d'un âne : 93 l environ.

⁸ *Tableau des membres qui composent les divers bureaux de la Société philanthropique ou de bienfaisance chrétienne établie dans le district de Lyon*, 1791

M. le président a mis sur le bureau le prospectus de l'établissement en cette ville d'une société philanthropique, élevée par les soins de citoyens distingués par leur bienfaisance envers les pauvres. Lecture faite du dit prospectus, les dits capitulants jaloux de concourir, autant que les circonstances actuelles le permettent à un établissement si capable d'honorer notre siècle, ont unanimement arrêté qu'ils y souscrivent pour la somme de 168 livres que M. le Syndic receveur est autorisé à payer à M. le trésorier de ladite société.

La section du Gourguillon de cette société est présidée par Molin, curé de Saint-Irénée, député au bureau central, et se compose d'un trésorier, d'un secrétaire, de seize commissaires-visiteurs, parmi lesquels Bottin, curé de Saint-Just, Berthelet, Voron, drapier, Charpin, Privat, Domergue, Dugat, tous habitant rue des Farges, Benoist, rue de Trion. La Société philanthropique organise un bureau d'enregistrement pour procurer du travail et un atelier pour la filature de la laine, du coton et de la soie. Parmi les commissaires, on trouve le curé Molin et le chanoine Deschamps de la Magdeleine. Philanthropie en lieu et place de charité, selon l'esprit nouveau, mais le clergé a encore toute sa place dans cette action de solidarité en faveur d'une population en difficulté : la section du Gourguillon, avec 1810 indigents recensés⁹, est la plus pauvre de Lyon après celle de Saint-Georges (2190 indigents), on y distribue, en 1789-1790, 17260 livres de pain, soit près de 10% des distributions dans la ville¹⁰. La situation difficile est confirmée par le voyageur anglais Arthur Young, de passage à Lyon fin décembre 1789¹¹ :

Toutes les personnes avec lesquelles je me suis entretenu en cette ville représentent l'état des manufactures comme triste au plus haut degré. Vingt mille personnes sont nourries par charité, et par conséquent très mal nourries, et la misère, sous toutes ses formes,

⁹ *Compte général de la recette et dépense de la Société philanthropique*, 1791

¹⁰ Une livre de 1790 équivaut à 10,37 euros actuels.

¹¹ Arthur Young : *Voyages en France*, trad., introd. et notes de Henri Sée, Tallandier, 2021, 640 p., p. 452

qui sévit sur les classes populaires est plus grande qu'on ne l'a jamais vue, ou qu'il n'est possible de l'imaginer. la cause principale du mal que l'on éprouve ici, c'est la stagnation du commerce, occasionnée par l'émigration des riches et le manque de confiance général chez les marchands et les manufacturiers ; aussi les banqueroutes sont-elles fréquentes. A un moment où l'on est peu capable de supporter des fardeaux supplémentaires, on recueille, par des contributions volontaires, d'immenses sommes pour les pauvres ; pour leur assistance, en ce moment, en y comprenant les hôpitaux et d'autres fondations charitables, on ne dépense pas moins de 40000 louis d'or par an.

À la crise économique et fiscale s'ajoute une **crise religieuse**. Les ordres monastiques, surtout masculins, n'attirent plus autant que par le passé. Le 2 mai 1788, meurt M^{gr} Alvin de **Montazet**, en place depuis 1758, auquel les chapitres de Saint-Just, Saint-Paul et Saint-Nizier s'étaient opposés, en vain, en 1777 à propos du rite lyonnais, que les chanoines voulaient maintenir, alors que Montazet, voulant uniformiser la liturgie avec celle des autres diocèses, finissait par publier un nouveau rituel en 1787. Par ailleurs, Montazet, en exprimant, surtout au début, de la sympathie pour les jansénistes et en leur accordant sa protection, sans nécessairement partager leurs idées, a pu susciter de la méfiance ou de l'opposition dans le clergé.

En 1788, le nouvel archevêque est M^{gr} de **Marbeuf**, précédemment évêque d'Autun et qui conserve un certain temps la place de ministre de la Feuille des bénéfices : à ce titre, il désigne au roi les ecclésiastiques servant à pourvoir aux bénéfices dont il a la disposition : archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, canonicats, et dispose ainsi d'un pouvoir étendu. Le 8 octobre 1788, c'est le vicaire général Jean-Antoine de Castellans qui prend possession de l'archevêché au nom du nouveau titulaire, mais celui-ci ne viendra jamais à Lyon. Il doit en effet faire face à une opposition janséniste. Inquiet aussi de la tournure que prennent les événements consécutifs à l'annonce des États généraux, il conclut son mandement de carême, que l'on dit avoir été en réalité écrit par le vicaire

général Jules Bonnaud¹², pour 1789 en faisant part en ces termes de son inquiétude :

Une inquiétude universelle s'est répandue subitement dans la nation : un esprit de vertige s'est emparé de toutes les têtes : des idées nouvelles, substituées brusquement aux anciennes maximes, ont semé la discorde et la défiance parmi nos concitoyens ; une subversion générale semble menacer toutes les institutions politiques, civiles et religieuses : le royaume éprouve une crise redoutable [...] N'est-ce pas l'affreuse irrégion qui domine de nos jours et qui se décore du titre pompeux de philosophie ? N'est-ce pas ce déluge de productions impies dont nous sommes inondés et dont les auteurs s'acharnent à saper tout à la fois les fondements du trône et de l'autel ? N'est-ce pas cette longue chaîne de forfaits impunis contre toute autorité civile et sacrée, tous ces attentats contre le ciel et la terre qui ont réduit le royaume à l'état désastreux où il est aujourd'hui plongé ?

Par ce discours nettement contre-révolutionnaire et par les réactions très vives qu'il suscite dans le diocèse, y compris parmi les curés, Marbeuf est dissuadé de se rendre à Lyon et, de fait, il n'y sera jamais présent. De surcroît, il perd son ministère.

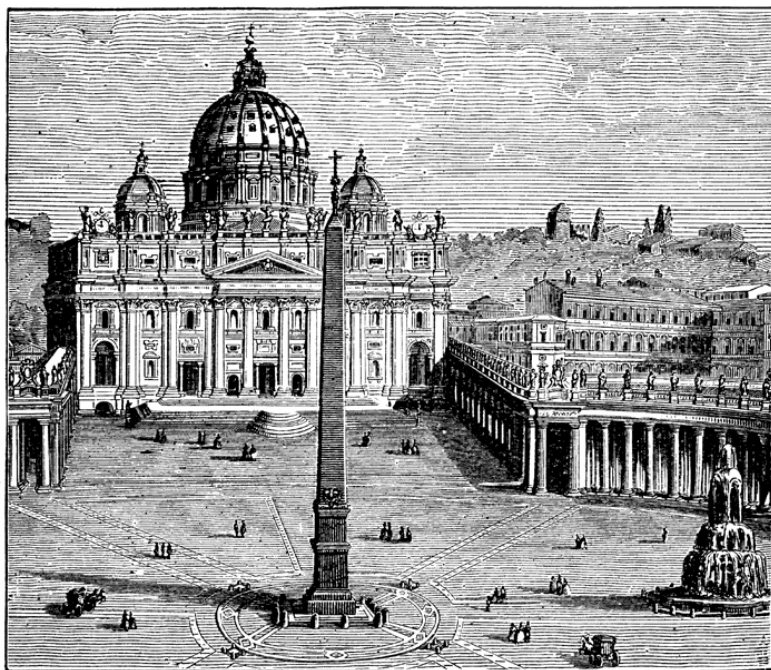
A suivre.

Pierre PUEYO

¹² L'une des futures victimes des massacres de septembre 1792 à Paris.

PELERINAGE PAROISSIAL A ROME

ANNEE SAINTE DU 30 AVRIL AU 3 MAI 2025



S'INSCRIRE

Pour faciliter l'organisation, veuillez-vous inscrire en scannant le QR-code :





ACTES

DE

CATHOLICITE

Baptême

Ont été régénérées dans les eaux du baptême :

- ❖ Hermione GUIGUE, le 21 décembre 2024, en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Jasmée PELLETIER-DOISY, le 28 décembre 2024, en la collégiale Saint-Just.

Mariage

Se sont engagés dans les liens sacrés du mariage :

- ❖ Galloise de LA CHAPELLE et Côme de BELLEFON, le 21 décembre 2024, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Décès

Ont été rappelés à Dieu :

- ❖ Jean-André THERY, le 8 décembre 2024.
- ❖ Christine BUISSON, dans la nuit du 15 au 16 décembre 2024.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et que votre lumière brille sur eux à jamais.



ANNONCES PAROISSIALES

Servants de messe

Pour les garçons qui ont fait leur 1^{ère} communion.

- ❖ Répétition de 9h30 à 10h45, à la collégiale Saint-Just, les samedis 11 janvier et 15 février.

Des répétitions supplémentaires seront programmées pour les cérémonies spéciales.

A noter : samedi 14 juin, journée récréative des servants de messe à la Maison Padre Pio.

Grands clercs

Pour les servants de messe lycéens, désireux d'approfondir leur formation et volontaires pour encadrer les plus jeunes.

- ❖ Quoi ? messe, topo, détente, dîner.
- ❖ Où ? à la Maison Padre Pio de 18h30 à 22h.
- ❖ Quand ? les vendredis 10 janvier et 14 février.

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants et jeunes professionnels

Cercle Saint-Alexandre : tous les troisièmes lundis du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), à 20h00 au *Simone*, 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon.

Réunion les lundis **20/01**, 17/02, 17/03, 07/04, et 19/05.

Abbé Lion (07 81 91 89 93)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio.

Cours les jeudis **09/01**, 13/02, 13/03, 03/04, 15/05 et 05/06.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Conférence sur l'art sacré

Le troisième jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio.

Conférence les jeudis **16/01**, 20/02, 20/03, 10/04, 22/05 et 19/06.

Abbé Sow (06 01 36 14 01)

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

- matinée spirituelle à la Maison Padre Pio (messe à 08h30, conférence à 09h30, heure sainte et confessions à 10h00, fin à 11h00).

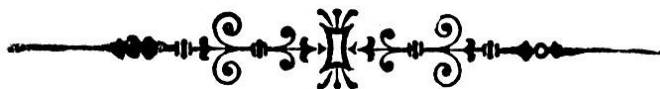
Prochaine occurrence : 7 février.

- messe chantée à Saint-Just à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00. Confessions de 20h00 à 22h00.

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 18 janvier** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dates suivantes : 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai et 21 juin.



AGENDA 2024-2025



- ❖ Mercredi 5 mars : Mercredi des Cendres
- ❖ du 14 au 15 mars : Pèlerinage nocturne pour la France à Fourvière
- ❖ du 27 au 30 mars : Mission paroissiale de Carême
- ❖ du 13 au 20 avril : Semaine Sainte
- ❖ du 30 avril au 3 mai : Pèlerinage paroissial à Rome
- ❖ Dimanche 18 mai : Professions de Foi
- ❖ 7, 8 et 9 juin : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 15 juin : Premières Communions
- ❖ Samedi 21 juin : Kermesse et dîner paroissiaux
- ❖ Samedi 28 juin : Ordination de l'abbé Girard-Bon en Allemagne

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Janvier 2025.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires